



VERITAS
Asset Management

États financiers intermédiaires

FONDS DE RENDEMENT ABSOLU VERITAS

30 juin 2025
(non audité)

FONDS DE RENDEMENT ABSOLU VERITAS

30 juin 2025

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	1
État de la situation financière	2
État du résultat global.....	3
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
Tableau des flux de trésorerie.....	5
Annexe du portefeuille.....	6-8
Notes annexes	9-19

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été préparés par **Veritas Asset Management Inc.** en sa qualité de gestionnaire de la Fiducie. La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers incombe au gestionnaire de la Fiducie.

Le gestionnaire maintient des procédés appropriés afin de s'assurer que l'information financière est pertinente et fiable. Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements posés par le gestionnaire. La note 3 des états financiers intermédiaires non audités décrit les méthodes comptables significatives que le gestionnaire considère comme appropriées pour la Fiducie.

Au nom du gestionnaire,

« Antonio Scilipoti »

Le 8 août 2025

Date

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du Fonds n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires.

Veritas Asset Management Inc., le gestionnaire du Fonds, mandate un auditeur indépendant pour effectuer l'audit des états financiers annuels du Fonds. Selon les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent, il faut indiquer dans un avis distinct qu'un auditeur n'a pas examiné les états financiers intermédiaires du Fonds.

Fonds de rendement absolu Veritas

État de la situation financière Au 30 juin 2025 (non audité)

	30 juin 2025	31 décembre 2024
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie détenue auprès du courtier (note 3)	14 198 747 \$	16 256 973 \$
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	60 498 751	47 026 437
Dividendes et intérêts à recevoir	186 216	142 557
Souscriptions à recevoir	129 582	16 243
	<u>75 013 296</u>	<u>63 442 210</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Placements vendus à découvert, à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	13 548 862	10 418 437
Frais de gestion à payer (note 5)	72 281	67 358
Créditeurs et charges à payer	71 884	51 476
Dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	50 073	16 119
Intérêts à payer sur les placements vendus à découvert	3 651	2 613
Rachats à payer	2 001	38 272
	<u>13 748 752</u>	<u>10 594 275</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>61 264 544 \$</u>	<u>52 847 935 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	4 933 004 \$	4 987 108 \$
Série F	47 954 425	44 342 846
Série I	3 334 669	3 517 981
Série V	5 042 446	—
	<u>61 264 544 \$</u>	<u>52 847 935 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)		
Série A	367 951	386 853
Série F	3 465 805	3 348 815
Série I	236 755	263 180
Série V	501 716	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Série A	13,41 \$	12,89 \$
Série F	13,84	13,24
Série I	14,08	13,37
Série V	10,05	—

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du Fonds :

« Antonio Scilipoti »

Gestionnaire et fiduciaire
Veritas Asset Management Inc.

Fonds de rendement absolu Veritas

État du résultat global

Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

	2025	2024
Revenus		
Profit net réalisé sur placements	2 200 910 \$	2 090 201 \$
Revenu de dividendes	613 195	611 770
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	415 561	384 630
Variation nette de la plus-value latente des placements	131 466	1 044 173
Frais de rachat anticipé	6	156
	<u>3 361 138</u>	<u>4 130 930</u>
Charges		
Frais de gestion (note 5)	454 894	383 035
Dividendes payés sur les placements vendus à découvert	156 018	160 597
Coûts d'exploitation	142 212	149 493
Charges d'intérêts et coûts d'emprunt	40 186	27 082
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	37 478	44 927
Honoraires d'audit	20 916	20 588
Droits de garde	16 248	19 231
Frais juridiques	11 512	11 542
Honoraires du comité d'examen indépendant	7 325	6 833
Retenue d'impôt à la source	5 366	5
	<u>892 155</u>	<u>823 333</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>2 468 983 \$</u>	<u>3 307 597 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	192 451 \$	331 376 \$
Série F	2 076 129	2 747 690
Série I	175 118	228 531
Série V	25 285	–
	<u>2 468 983 \$</u>	<u>3 307 597 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 12)		
Série A	0,52 \$	0,77 \$
Série F	0,60	0,87
Série I	0,71	0,95
Série V	0,05	–

Fonds de rendement absolu Veritas

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période
30 juin 2025					
Série A	4 987 108 \$	127 222 \$	(373 777) \$	192 451 \$	4 933 004 \$
Série F	44 342 846	10 606 269	(9 070 819)	2 076 129	47 954 425
Série I	3 517 981	20 050	(378 480)	175 118	3 334 669
Série V	—	5 017 161	—	25 285	5 042 446
	<u>52 847 935 \$</u>	<u>15 770 702 \$</u>	<u>(9 823 076) \$</u>	<u>2 468 983 \$</u>	<u>61 264 544 \$</u>

* Pour la période close le 30 juin 2025, le produit total des parts rachetables ayant trait aux transferts entrants et les rachats de parts rachetables ayant trait aux transferts sortants se chiffraient respectivement à 5 056 646 \$ et à (5 056 646) \$.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période
30 juin 2024					
Série A	5 173 770 \$	118 142 \$	(789 428) \$	331 376 \$	4 833 860 \$
Série F	38 401 357	6 858 588	(12 206 111)	2 747 690	35 801 524
Série I	2 793 029	—	(48 120)	228 531	2 973 440
	<u>46 368 156 \$</u>	<u>6 976 730 \$</u>	<u>(13 043 659) \$</u>	<u>3 307 597 \$</u>	<u>43 608 824 \$</u>

** Pour la période close le 30 juin 2024, le produit total des parts rachetables ayant trait aux transferts entrants et les rachats de parts rachetables ayant trait aux transferts sortants se chiffraient respectivement à 21 789 \$ et à (21 789) \$.

Fonds de rendement absolu Veritas

Tableau des flux de trésorerie Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 468 983 \$	3 307 597 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie		
Profit net réalisé sur placements	(2 200 910)	(2 090 201)
Variation nette de la plus-value latente des placements	(131 466)	(1 044 173)
Variation des soldes hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des dividendes et intérêts à recevoir	(43 659)	5 681
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	4 923	(6 885)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	20 408	5 176
Augmentation (diminution) des dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	33 954	(22 349)
Augmentation des intérêts à payer sur les placements vendus à découvert	1 038	73
Produit de la vente de placements	77 214 527	47 953 235
Achat de placements	(84 479 317)	(39 148 492)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation	(7 111 519)	8 959 662
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	10 600 717	6 967 923
Montant payé au rachat de parts rachetables	(4 802 701)	(12 989 251)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	5 798 016	(6 021 328)
(Diminution) augmentation de la trésorerie détenue auprès du courtier au cours de la période	(1 313 503)	2 938 334
(Perte) profit de change sur la trésorerie	(744 723)	182 077
Trésorerie détenue auprès du courtier au début de la période	16 256 973	10 684 763
Trésorerie détenue auprès du courtier à la fin de la période	14 198 747 \$	13 805 174 \$
Informations supplémentaires*		
Intérêts payés	13 819 \$	3 385 \$
Intérêts reçus	412 587	385 245
Dividendes payés	122 065	182 947
Dividendes reçus, après déduction des retenues d'impôt à la source	567 144	616 831

* Incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Fonds de rendement absolu Veritas

Annexe du portefeuille

Au 30 juin 2025 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
10 700	Mines Agnico Eagle Limitée	883 249 \$	1 735 967 \$	2,83
28 200	Alimentation Couche-Tard Inc.	1 954 108	1 908 858	3,12
75 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust	1 203 313	1 287 000	2,10
48 500	ARC Resources Ltd.	1 354 023	1 392 435	2,27
28 615	Atco Ltd.	1 464 498	1 453 070	2,37
19 500	Groupe AtkinsRéalis inc.	1 105 897	1 862 445	3,04
50 900	Société aurifère Barrick	1 417 600	1 443 015	2,36
16 600	Bombardier Inc.	1 067 737	1 969 424	3,21
39 200	Brookfield Infrastructure Partners LP	1 677 532	1 788 304	2,92
77 700	Canada Goose Holdings Inc.	1 146 196	1 183 371	1,93
14 700	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2 154 150	2 085 783	3,40
12 400	Cogeco Communications inc.	754 590	881 020	1,44
385	Constellation Software Inc.	1 390 678	1 922 382	3,14
36 200	Element Fleet Management Corp.	1 179 296	1 234 782	2,02
910	Fairfax Financial Holdings Ltd.	1 817 679	2 236 780	3,65
23 700	Fortis Inc.	1 294 707	1 540 974	2,52
15 920	Fiducie de placement immobilier Granite	1 174 988	1 101 346	1,80
51 736	Killam Apartment Real Estate Investment Trust	933 910	1 014 543	1,66
18 400	Lumine Group Inc.	689 453	880 072	1,44
41 700	Société Financière Manuvie	1 831 801	1 815 618	2,96
54 764	Les Aliments Maple Leaf Inc.	1 382 185	1 553 655	2,54
13 300	Metro inc.	1 125 340	1 422 701	2,32
23 700	Newmont Corp.	1 481 113	1 880 832	3,07
22 000	Nutrien Ltd.	1 627 690	1 745 700	2,85
34 252	Fonds de placement immobilier RioCan	623 496	606 603	0,99
59 000	Rogers Communications Inc.	2 276 626	2 383 010	3,89
12 900	Banque Royale du Canada	2 212 576	2 315 163	3,78
47 300	South Bow Corp.	1 593 062	1 672 055	2,73
23 300	Corporation TC Énergie	1 618 582	1 548 984	2,53
18 200	La Banque Toronto-Dominion	1 433 530	1 822 912	2,98
22 300	Tourmaline Oil Corp.	1 460 561	1 465 110	2,39
9 400	Wheaton Precious Metals Corp.	606 261	1 151 124	1,88
		<u>43 936 427</u>	<u>50 305 038</u>	<u>82,13</u>
Actions américaines				
1 800	CrowdStrike Holdings Inc.	1 152 280	1 248 716	2,04
21 100	GE HealthCare Technologies Inc.	2 018 807	2 128 795	3,47
86 000	MINISO Group Holding Ltd.	2 134 590	2 134 302	3,48
51 100	Primo Brands Corp.	2 202 934	2 061 650	3,37
12 900	Restaurant Brands International Inc	1 216 731	1 164 788	1,90
7 600	South Bow Corp.	257 357	268 219	0,44
9 700	TFI International Inc.	1 199 282	1 184 753	1,93
		<u>10 181 981</u>	<u>10 191 223</u>	<u>16,63</u>
Options américaines				
4 400	Best Buy Co Inc., acheteur, 75 \$, 18 juillet 2025	9 576	479	0,00
4 500	Best Buy Co Inc., acheteur, 77,50 \$, 18 juillet 2025	5 269	123	0,00

Fonds de rendement absolu Veritas

Annexe du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2025 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Options américaines (suite)				
12 600	General Mills Inc., acheteur, 55 \$, 18 juillet 2025	14 687 \$	1 888 \$	0,00
		29 532	2 490	0,00
Total des placements détenus		54 147 940	60 498 751	98,76
Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert	Produit sur les ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
(5 400)	La Société Canadian Tire Limitée	(804 672) \$	(1 001 106) \$	(1,63)
(12 000)	Emera Inc.	(732 236)	(748 560)	(1,22)
(11 100)	Empire Co., Ltd.	(529 786)	(627 261)	(1,02)
(20 200)	Banque Laurentienne du Canada	(534 540)	(629 028)	(1,03)
(10 200)	Lundin Gold Inc.	(703 632)	(733 380)	(1,20)
(11 700)	Stella-Jones Inc.	(818 146)	(918 333)	(1,50)
(40 800)	TELUS Corp.	(870 543)	(892 296)	(1,46)
		(4 993 555)	(5 549 964)	(9,06)
Actions américaines				
(11 100)	Advance Auto Parts Inc.	(691 578)	(702 898)	(1,15)
(9 400)	Best Buy Co Inc.	(925 923)	(859 515)	(1,40)
(10 800)	Brookfield Asset Management Ltd.	(799 967)	(813 206)	(1,33)
(13 700)	BRP Inc.	(762 168)	(904 488)	(1,48)
(12 600)	General Mills Inc.	(921 541)	(889 187)	(1,45)
(26 900)	Harley-Davidson Inc.	(897 494)	(864 716)	(1,41)
(8 800)	Imperial Oil Ltd.	(868 491)	(952 685)	(1,56)
(10 800)	NIKE Inc.	(915 766)	(1 045 047)	(1,71)
(14 000)	Teck Resources Ltd.	(707 430)	(770 022)	(1,26)
		(7 490 358)	(7 801 764)	(12,75)
Options américaines				
(8 900)	Best Buy Co Inc., vendeur, 65 \$, 18 juillet 2025	(9 330)	(14 062)	(0,02)
(9 500)	Chewy Inc., acheteur, 55 \$, 18 juillet 2025	(6 500)	(453)	0,00
(14 900)	Chewy Inc., vendeur, 35 \$, 18 juillet 2025	(5 302)	(1 218)	0,00
(1 800)	CrowdStrike Holdings Inc., acheteur, 470 \$, 18 juillet 2025	(73 695)	(107 020)	(0,17)
(34 700)	Dave & Buster's Entertainment Inc., vendeur, 18 \$, 18 juillet 2025	(16 920)	(2 363)	0,00
(7 500)	GE HealthCare Technologies Inc., acheteur, 80 \$, 18 juillet 2025	(6 125)	(2 043)	0,00
(6 400)	GE HealthCare Technologies Inc., vendeur, 65 \$, 18 juillet 2025	(7 173)	(959)	0,00
(6 400)	Micron Technology Inc., acheteur, 140 \$, 25 juillet 2025	(29 313)	(6 189)	(0,01)
(37 100)	MINISO Group Holding Ltd., acheteur, 22,50 \$, 18 juillet 2025	(8 620)	(5 053)	(0,01)
(27 900)	MINISO Group Holding Ltd., vendeur, 15 \$, 18 juillet 2025	(6 189)	(4 750)	(0,01)
(3 500)	NIKE Inc., acheteur, 66 \$, 18 juillet 2025	(5 009)	(25 744)	(0,04)

Fonds de rendement absolu Veritas

Annexe du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2025 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert	Produit sur les ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Options américaines (suite)				
(5 000)	Shopify Inc., acheteur, 125 \$, 18 juillet 2025	(6 970) \$	(9 126) \$	(0,01)
(7 400)	Shopify Inc., vendeur, 85 \$, 18 juillet 2025	(9 305)	(504)	0,00
(3 400)	SPDR S&P 500 ETF Trust, vendeur, 530 \$, 29 août 2025	(33 584)	(8 197)	(0,01)
(34 700)	Victoria's Secret & Co., acheteur, 24 \$, 18 juillet 2025	(76 409)	(9 453)	(0,02)
		<u>(300 444)</u>	<u>(197 134)</u>	<u>(0,30)</u>
	Total des placements vendus à découvert	(12 784 357)	(13 548 862)	(22,11)
	Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	<u>(12 384)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	Placements détenus, montant net	<u>41 351 199 \$</u>	46 949 889	76,65
	Autres actifs, montant net		<u>14 314 655</u>	<u>23,35</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>61 264 544 \$</u>	<u>100,00</u>

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

30 juin 2025 (non audité)

1. ORGANISATION DE LA FIDUCIE ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de rendement absolu Veritas (le « Fonds ») est une fiducie de placement constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 8 juin 2017 (la « déclaration de fiducie »), modifiée, mise à jour ou complétée de temps à autre. Le 1^{er} octobre 2019, le Fonds a déposé un prospectus simplifié auprès de l'autorité de réglementation provinciale afin de devenir un organisme de placement collectif alternatif assujéti au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 ») et a changé sa dénomination pour Fonds de rendement absolu Veritas. Veritas Asset Management Inc. est le gestionnaire et le fiduciaire (le « gestionnaire » et le « fiduciaire ») du Fonds. Le Fonds a commencé ses activités le 2 août 2017. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto (Ontario) M5K 1E7, Canada.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une plus-value du capital à long terme. Afin d'atteindre son objectif de placement, le Fonds investira principalement dans des titres de sociétés canadiennes cotées en bourse qui, selon le gestionnaire, sont sous-évaluées. Les positions acheteur et les positions vendeur seront choisies en fonction (en partie) des recommandations de Veritas Investment Research Corporation (une société liée au gestionnaire). Le gestionnaire peut également investir dans des titres qui ne sont pas officiellement recommandés par Veritas Investment Research Corporation. Le Fonds gère ses positions acheteur et ses positions vendeur de manière à atténuer l'incidence de la volatilité du marché sur le portefeuille.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et à la Norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* (collectivement, les « Normes IFRS de comptabilité »). Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. La publication des présents états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire le 8 août 2025.

Normes IFRS de comptabilité publiées mais non encore adoptées

États financiers : Présentation et informations à fournir :

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. En plus d'introduire des exigences concernant le regroupement et la ventilation des informations, la nouvelle norme exige que de nouveaux sous-totaux précis soient présentés dans l'état du résultat net et que des informations soient fournies sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers :

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers.

3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme des dérivés et des titres cotés en bourse) est déterminée selon les cours de marché. Le Fonds utilise le dernier cours de marché des actifs financiers et des passifs financiers lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur compte tenu des faits et circonstances particuliers applicables.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (comme des prix) ou indirectement (comme des dérivés de prix ou d'autres facteurs observables);

Niveau 3 – données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, tous les placements étaient classés dans le niveau 1.

Classement

Le Fonds classe ses placements en titres de capitaux propres en tant qu'actifs financiers et passifs financiers à la JVRN.

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9 *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la JVRN. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les instruments financiers sont par la suite évalués à la JVRN, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Comptabilisation/décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la date de transaction, soit la date à laquelle il s'engage à acheter ou à vendre les instruments à découvert. À compter de cette date, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Le Fonds décomptabilise les autres actifs financiers seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Fonds sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration.

3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Commissions et autres coûts de transaction liés aux opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires, aux conseillers, aux courtiers et contrepartistes, les prélèvements des agences réglementaires et des bourses de valeurs, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont portés en charges et sont compris au poste Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille dans l'état du résultat global.

Coût des placements

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et il est calculé selon la méthode du coût moyen, sans tenir compte des commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le revenu d'intérêts est comptabilisé quotidiennement selon le taux nominal de l'instrument sous-jacent, et le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Le profit réalisé à la vente de placements et la plus-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h, heure de l'Est (le « cours à la clôture »), un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »). Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en devises et le revenu connexe sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions. L'incidence des variations du taux de change sur les placements est reflétée aux postes Profit net réalisé sur placements et Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements dans l'état du résultat global. L'incidence des variations du taux de change sur les placements est reflétée aux postes Profit net réalisé sur placements et Variation nette de la plus-value latente des placements dans l'état du résultat global.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les normes IFRS amène la direction à utiliser des estimations. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une certaine série de parts rachetables, divisé par le nombre total de parts rachetables de cette série en circulation à la fin de la période.

Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est fondée sur l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque série de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette série en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 12 pour de plus amples renseignements sur le calcul.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

30 juin 2025 (non audité)

3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres actifs et passifs

Les dividendes et intérêts à recevoir et les souscriptions à recevoir sont comptabilisés au coût amorti. Les dividendes à payer sur les placements vendus à découvert, les créditeurs et charges à payer, les frais de gestion à payer, les intérêts à payer sur les placements vendus à découvert et les rachats à payer sont classés à titre de passifs financiers et sont présentés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant l'émission. En raison de la nature à court terme des autres actifs et passifs, leur coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

Trésorerie détenue auprès du courtier

Le Fonds a conclu une entente avec un dépositaire et un courtier de premier ordre pour la gestion de ses comptes. Le dépositaire et le courtier de premier ordre assurent la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, des soldes de trésorerie, constitués de montants à recevoir du dépositaire et du courtier principal.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses au sujet d'événements futurs. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-après.

Classement des parts du Fonds

Le Fonds a déterminé que ses parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, les a classées en tant que passifs dans l'état de la situation financière.

5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services qu'il fournit au Fonds. Les frais de gestion varient pour chaque série de parts. Ces frais correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds, majoré des taxes applicables. Ils sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont versés le dernier jour de chaque mois civil. Les frais de gestion pour chaque série de parts applicable se calculent de la façon suivante :

- Série A : 2,50 % par année de la valeur liquidative des parts de série A du Fonds, calculés quotidiennement et payables le dernier jour ouvrable du mois.
- Série F : 1,50 % par année de la valeur liquidative des parts de série F du Fonds, calculés quotidiennement et payables le dernier jour ouvrable du mois.
- Série V : 0,95 % par année de la valeur liquidative des parts de série V du Fonds, calculés quotidiennement et payables le dernier jour ouvrable du mois.
- Série I : Les frais de gestion sont négociés entre l'investisseur et le gestionnaire et versés directement par l'investisseur. Le taux des frais de gestion sur les parts de série I ne dépassera pas les frais de gestion à payer sur les parts de série F du Fonds.
- Série P : 1,50 % par année de la valeur liquidative des parts de série P du Fonds, calculés quotidiennement et payables le dernier jour ouvrable du mois.

Participations

Au 30 juin 2025, 172 497 parts (31 décembre 2024 – 163 146) de série F étaient détenues par des parties liées au gestionnaire. Au 30 juin 2025, 219 921 parts (31 décembre 2024 – 247 343) de série I étaient détenues par des parties liées au gestionnaire.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

30 juin 2025 (non audité)

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de séries, chacune représentant une participation égale, indivise et bénéficiaire dans l'actif net du Fonds. Chaque part de chaque série donne un droit de vote au porteur et lui permet de bénéficier en parts égales de toutes les distributions versées par le Fonds.

Le Fonds a créé des parts de série A, de série F, de série V, de série I et de série P. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de série F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement. Les parts de série P sont offertes dans le cadre d'un placement privé aux investisseurs résidant dans les provinces d'Ontario et du Manitoba et dans d'autres provinces et territoires pouvant être déterminés par le gestionnaire, qui investissent dans les Fonds par l'intermédiaire du gestionnaire en sa qualité de courtier sur le marché non réglementé ou par l'intermédiaire d'un autre courtier inscrit. Les frais de gestion pour les parts de série P ne seront pas plus élevés que les frais de gestion facturés relativement aux parts de série A des Fonds concernés. Les parts de série I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire. Les parts de série V sont offertes aux investisseurs qui achètent par l'intermédiaire de certains représentants inscrits choisis par le gestionnaire, et dont le représentant inscrit investit le montant minimal convenu avec le gestionnaire. Les parts de série V ne seront offertes aux fins d'investissement que jusqu'à ce que la valeur liquidative des parts de série V atteigne 125 M\$, après quoi elles seront fermées aux nouveaux investissements.

L'investissement initial minimal dans les parts de série A et de série F du Fonds est de 5 000 \$. L'investissement minimal subséquent dans les parts de série A et de série F du Fonds est de 500 \$, à moins que les parts soient souscrites dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques, auquel cas l'investissement minimal subséquent est de 100 \$. L'investissement initial minimal dans les parts de série P est de 100 000 \$ ou tout autre montant autrement approuvé à la discrétion du gestionnaire et permis en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'investissement initial minimal et l'investissement subséquent dans les parts de série I sont négociés entre l'investisseur et le gestionnaire. L'investissement initial minimal dans les parts de série V est de 10 M\$ en achats cumulés réalisés par des représentants inscrits ou tout autre montant autrement approuvé à la discrétion du gestionnaire. L'investissement minimal subséquent dans les parts de série V du Fonds est de 1 000 \$ ou tout autre montant autrement approuvé par le gestionnaire.

Les parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées quotidiennement au plus tard à 16 h (heure de l'Est) tout jour d'évaluation (une « date d'achat » ou une « date de rachat », selon le cas). Le prix d'émission des parts est fondé sur le prix par part de la série en question à la date d'achat. Si le gestionnaire reçoit l'ordre d'achat ou l'ordre de rachat avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'achat donnée ou à une date de rachat donnée, selon le cas, il le traitera au prix par part établi plus tard la même journée. Sinon, il le traitera au prix par part calculé à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le gestionnaire peut traiter les ordres plus tôt si la clôture de la négociation a lieu plus tôt à la TSX un jour de bourse donné. Si la clôture de la négociation a lieu plus tôt, les ordres reçus après la clôture seront traités à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le produit du rachat est versé au plus tard le jour ouvrable suivant la date de rachat pertinente.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

30 juin 2025 (non audité)

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS (suite)

Si un investisseur demande le rachat de parts de série A, de série F ou de série V du Fonds dans les 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds pourrait déduire et conserver, en faveur des autres porteurs de parts du Fonds, un montant correspondant à 2 % de la valeur liquidative des parts des séries visées par la demande de rachat. Dans certaines circonstances, les frais de transaction à court terme ne seront pas appliqués, comme dans les cas suivants :

- les rachats de parts de série A, de série F ou de série V achetées dans le cadre du réinvestissement des distributions;
- les plans de retraits systématiques;
- le changement de désignation des parts de série A, de série F ou de série V d'une série à l'autre du Fonds;
- les rachats initiés par le gestionnaire ou pour lesquels des exigences liées à des avis de rachat ont été établies par le gestionnaire;
- à l'appréciation absolue du gestionnaire.

Le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts au moins une fois par année. Tous les montants ainsi distribués seront automatiquement réinvestis, sans frais, dans des parts additionnelles du Fonds à la valeur par part calculée à la date de distribution.

Le tableau suivant présente l'activité des parts au cours des périodes closes les 30 juin 2025 et 2024.

	Parts rachetables			Parts rachetables
	au début de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	à la fin de la période
30 juin 2025				
Série A	386 853	9 662	(28 564)	367 951
Série F	3 348 815	784 389	(667 399)	3 465 805
Série I	263 180	1 480	(27 905)	236 755
Série V	—	501 716	—	501 716
30 juin 2024				
Série A	460 048	10 063	(67 887)	402 224
Série F	3 334 085	564 622	(1 003 770)	2 894 937
Série I	244 254	—	(4 094)	240 160

Informations sur le capital

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts donnent droit aux distributions, le cas échéant, ainsi qu'au paiement d'une quote-part basée sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence particulière en matière de capital au titre des souscriptions et des rachats de parts. Les variations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7. Le Fonds compte investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

30 juin 2025 (non audité)

7. GESTION DES RISQUES

Dans le cours normal des activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, les autres risques de prix et le risque de change). La valeur des placements au sein du portefeuille du Fonds peut fluctuer quotidiennement en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, du marché et des faits nouveaux liés à des titres précis compris dans le Fonds. Le niveau de risque dépend de l'objectif de placement du Fonds et du type de titres dans lequel il investit.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme. Le gestionnaire gère le risque en ayant recours aux services de conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés, en effectuant un suivi quotidien des positions du Fonds et de l'évolution du marché et en diversifiant le portefeuille de placements dans le respect de l'objectif de placement. Pour effectuer la gestion du risque, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui permet de superviser les activités de placement du Fonds et d'assurer le respect de la stratégie de placement énoncée par le Fonds et des règlements sur les valeurs mobilières.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Le risque de crédit se concentre dans les placements que le Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds à l'égard de titres inscrits à la bourse sont réglées ou payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier. L'opération échouera si l'une des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le Fonds n'avait effectué aucun placement important dans des instruments de créance. L'exposition maximale du Fonds au risque de perte de crédit s'élève à 61 464 434 \$ (31 décembre 2024 – 53 023 773 \$).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition du Fonds au risque de liquidité se concentre dans le rachat périodique de parts au comptant. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus aisément. De plus, le Fonds conserve en général suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour atténuer l'exposition à certains risques. Rien ne garantit l'existence d'un marché pour certains dérivés, et il est possible que les bourses imposent des limites sur la négociation de dérivés. Les passifs financiers sont généralement réglés dans un délai de trois mois.

Notes annexes

30 juin 2025 (non audité)

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la possibilité que les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme sur le marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

La plupart des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le Fonds n'avait aucun placement important dans des instruments de créance.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque en choisissant soigneusement et en diversifiant les titres et les autres instruments financiers dans le respect de l'objectif et de la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options position vendeur et des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes éventuelles attribuables aux options d'achat position vendeur et aux titres vendus à découvert peuvent être illimitées. Le gestionnaire surveille régulièrement les positions globales du Fonds sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque de marché qui découle des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

Au 30 juin 2025, 77 % (31 décembre 2024 – 69 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds était investi dans des titres négociés sur des bourses nord-américaines. Si les cours de ces titres sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la fin de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 4 694 989 \$ (31 décembre 2024 – 3 660 800 \$). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

Risque de concentration

Une concentration relativement élevée d'actifs dans les titres d'un seul émetteur ou d'un petit nombre d'émetteurs pourrait réduire la diversité et la liquidité du Fonds et accroître sa volatilité. En raison de la baisse de la liquidité, la capacité du Fonds à répondre aux demandes de rachat pourrait se voir réduite. Elle pourrait aussi donner lieu à une concentration dans certains secteurs d'activité ou segments de marché spécialisés. Par conséquent, les placements effectués dans le Fonds seront plus à risque et seront plus sujets à la volatilité que les placements effectués dans un fonds commun dont le portefeuille de placements est davantage diversifié, car le rendement d'un secteur d'activité ou segment de marché particulier pourrait avoir une incidence négative importante sur le rendement global du Fonds.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

30 juin 2025 (non audité)

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Secteur d'activité	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Placements détenus		
Services de communications	3,9	3,6
Biens de consommation discrétionnaire	(1,6)	5,8
Biens de consommation de base	8,9	4,7
Énergie	8,8	11,1
Services financiers	11,0	12,4
Soins de santé	3,5	—
Produits industriels	13,6	13,2
Technologies de l'information	6,4	5,5
Matières	9,0	6,5
Immobilier	6,5	4,2
Services publics	6,6	2,4
Total des placements nets	76,6	69,4
Trésorerie détenue auprès du courtier	23,2	30,8
Autres actifs et passifs	0,2	(0,2)
	100,0	100,0

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers (y compris la trésorerie détenue auprès du courtier) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux monnaies étrangères.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

30 juin 2025 (non audité)

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de change (suite)

Les tableaux suivants présentent un résumé de l'exposition du Fonds au risque de change au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
30 juin 2025						
Dollar américain	4 203 828 \$	2 194 815 \$	6 398 643 \$	210 191 \$	109 741 \$	319 932 \$
	4 203 828 \$	2 194 815 \$	6 398 643 \$	210 191 \$	109 741 \$	319 932 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6,86	3,58	10,44	0,34	0,18	0,52

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
31 décembre 2024						
Dollar américain	6 787 743 \$	747 714 \$	7 535 457 \$	339 387 \$	37 386 \$	376 773 \$
	6 787 743 \$	747 714 \$	7 535 457 \$	339 387 \$	37 386 \$	376 773 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12,84	1,41	14,25	0,64	0,07	0,71

8. CHARGES

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager des frais et des charges, et d'effectuer leur paiement à même les biens du Fonds, qui, selon lui, sont nécessaires, complémentaires ou convenables pour la réalisation des objectifs de la déclaration de fiducie, y compris, sans s'y limiter, tous les frais et charges qui se rapportent à la gestion et à l'administration du Fonds. Le Fonds est responsable de l'impôt sur le résultat, des taxes d'accise et des frais de courtage sur les opérations de portefeuille, le cas échéant.

9. INDEMNISATION DU FIDUCIAIRE

Aux termes de sa déclaration de fiducie, le Fonds a indemnisé le fiduciaire, les contrepartistes et les sociétés liées pour toutes les réclamations qui pourraient découler i) d'erreurs de jugement, d'actions ou d'omissions, ou de pertes elles-mêmes attribuables à ces erreurs, actions ou omissions, pourvu que les entités concernées aient agi avec intégrité et de bonne foi et qu'elles estiment avoir raisonnablement agi au mieux des intérêts du Fonds, et ii) des pertes attribuables aux erreurs de jugement, aux actions ou aux omissions d'un courtier ou d'un agent du fiduciaire, lequel aurait été choisi, engagé ou mandaté par le fiduciaire, les contrepartistes et leurs sociétés liées respectives. Il n'y a aucune incidence financière sur l'indemnisation du fiduciaire.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

30 juin 2025 (non audité)

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La déclaration de fiducie prévoit que le bénéfice net imposable du Fonds pour chaque exercice, y compris les gains en capital nets réalisés, est payable aux porteurs de parts au cours de l'exercice. Par conséquent, le Fonds n'est pas tenu de payer de l'impôt sur le résultat relativement à son bénéfice ou à ses gains en capital net réalisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le bénéfice de source étrangère est assujéti aux retenues d'impôt étranger à la source.

Pour l'année d'imposition close le 31 décembre 2024, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital de néant (2023 – néant) et de pertes en capital reportées en avant de 3 825 744 \$ (2023 – 3 825 744 \$).

11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé de l'actif net, qui représente les capitaux propres. L'objectif du Fonds en ce qui concerne la gestion du capital est le maintien de la capacité du Fonds à assurer la continuité de son exploitation de manière à procurer un rendement aux porteurs de parts, à maximiser la valeur pour les porteurs de parts et à maintenir la solidité financière.

Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

12. AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART

Le tableau suivant présente le calcul de l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024.

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
30 juin 2025			
Série A	192 451 \$	371 737	0,52 \$
Série F	2 076 129	3 479 599	0,60
Série I	175 118	245 125	0,71
Série V	25 285	501 716	0,05
30 juin 2024			
Série A	331 376 \$	429 618	0,77 \$
Série F	2 747 690	3 163 243	0,87
Série I	228 531	241 535	0,95